

Schéma Directeur Vélo – éléments de synthèse

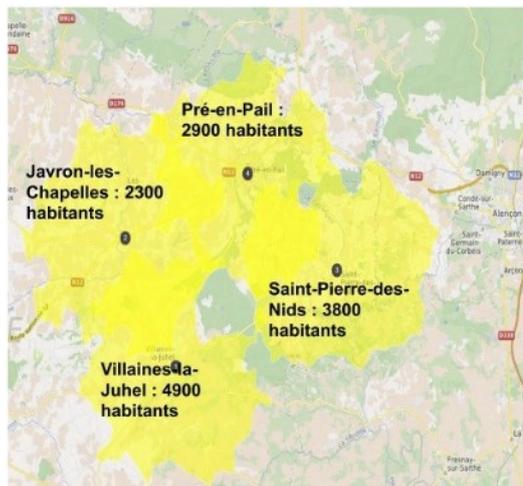
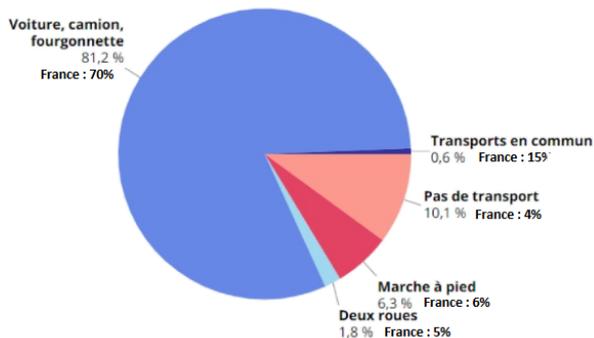
Le projet Tous à Bicyclette, labellisé France Mobilités, s'appuie sur la construction d'une stratégie de développement du vélo sur le territoire, à mettre en œuvre dans un deuxième temps. Ce projet permet de répondre aux enjeux écologique (réduction de l'usage des énergies fossiles), économique (développement économique, touristique, budget des ménages) et sociaux (permettre à chacun de se déplacer sur le territoire). L'élaboration du schéma directeur vélo lancé en juin 2019 a pris du retard du fait entre autres, de la crise sanitaire.

Le comité de pilotage en date du 24 novembre a validé le Schéma Directeur Vélo, avec la stratégie présentée ci-après. Les travaux du schéma se sont appuyés sur l'expertise du bureau d'étude B&L évolution, des actions de concertation grand public, en entreprises et auprès d'un groupe d'habitants/élus volontaires pour contribuer au projet, et un suivi régulier du comité de pilotage mobilité auquel siège le département et les partenaires de la CCMA.

A noter que les travaux du schéma agrégés jusqu'ici ont contribué à l'obtention de financements par les communes de Pré en Pail Saint Samson et Villaines la Juhel pour leurs projets d'aménagements cyclables. Les premières actions (bonus vélo, animations en entreprises) sont particulièrement encourageantes.

Diagnostic

Part des moyens de déplacements utilisés pour se rendre au travail *comparaison France - CCMA 2019*



A moins de 20 min du centre-ville = 12 000 habitants soit 75% des habitants

En comptant les recoupements + hors CCMA :
~ 2 habitants sur 3 à moins de 20 minutes

Le diagnostic indique que le territoire est en 2019, non adapté à la pratique cyclable au quotidien :

- peu d'aménagement cyclable, de qualité dans les bourgs, entre les communes,
- des points noirs liés aux grands axes routiers fréquentés
- peu de stationnement vélo de qualité, peu de services vélo (1 vélociste).

Le potentiel vélo est pourtant présent puisqu'un déplacement sur deux fait moins de 5 km sur le territoire (20 min à vélo), 2 habitants sur 3 habitent à moins de 5 km d'un pôle centralisant les emplois, services. Le développement du vélo électrique permet à chacun de pouvoir se remettre en selle.

La pratique loisirs est développée, et le cyclotourisme présente un potentiel également important, du fait notamment de l'ouverture de la Véloscénie en 2020, qui maillera le territoire avec la Voie Verte Mayenne Javron.

Stratégie

2030 / UN TERRITOIRE VELO

Un objectif national de 9% de déplacement à vélo en 2024 et de 25% en 2030

16500 habitants
3,5 déplacements / jour / hab
57750 déplacements totaux / jour (21M déplacement/an)

2020

 75% - 43312 dép/jour

 <1% - 577 dép/jour

2030

 55% - 31800 dép/jour

 25% - 14450 dép/jour
+ co-bénéfices pour la marche, le covoiturage...

Des potentiels à activer :

- 1 déplacement sur 2 < 5 km en milieu rural (Pays de la Loire) : **28900 dép/jr**
- 1 actif sur 3 habite et travaille dans la même commune : **3840 dép/jr**

LA STRATÉGIE VÉLO DE LA CCMA

-  Favoriser les pratiques cyclables dans les centres-bourgs en limitant le trafic de transit et apaisant la vitesse de circulation
-  Favoriser l'accès aux 4 pôles centralisant les services, emplois et loisirs à vélo, dans un rayon de 5 km par l'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé et efficace.
-  Compléter le réseau cyclable sécurisé par un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes suffisamment calmes pour accueillir des vélos
-  Développer les installations de stationnement qualitatives en proximité des services publics pour favoriser l'intermodalité (transports en commun, covoiturage...), en proximité des établissements scolaires et des entreprises et globalement tous les lieux d'intérêts.
-  Développer une première boucle de services autour du conseil, de la réparation et de la location
-  Elaborer une communication favorisant les changements d'usages

Plan d'actions



Aménager un territoire cyclable

Action n°1 : Développer des aménagements cyclables sécurisés, efficaces et adaptés entre les pôles

Action n°2 : Mettre en place un jalonnement sécurisant et facilitant les déplacements cyclables sur les axes non aménagés

Action n°3 : Favoriser l'accessibilité cyclable des Centre-Bourgs



Développer les services de l'écosystème vélo

Action n°1 : Multiplier les vélos disponibles

Action n°2 : Développer l'apprentissage du vélo sur la durée

Action n°3 : Augmenter le stationnement vélo

Action n°4 : Favoriser le développement du tourisme à vélo

Action n°5 : Faciliter l'intermodalité vélo



Construire et diffuser une culture vélo

Action n°1 : Inscrire le vélo au cœur du projet et de l'identité du territoire

Action n°2 : Accompagner les entreprises à développer de nouvelles mobilités

Action n°3 : Favoriser la montée en compétence des acteurs du territoire

PLAN D'ACTION



Axe 1 : Aménager un territoire cyclable

Action n°1 : Développer des aménagements cyclables sécurisés, efficaces et adaptés entre les pôles

Action n°2 : Mettre en place un jalonnement sécurisant et facilitant les déplacements cyclables sur les axes non aménagés

Action n°3 : Favoriser l'accessibilité cyclable des Centre-Bourgs

Leviers

Sécurité à Vélo	
Mise en selle et Remise en selle	-
Développement des activités socio-économique	-
Culture vélo	-
Vélo-tourisme	
Vélo utilitaire	

26 km de pistes cyclables programmés + 67 km en cas d'opportunité



115 km de jalonnement à vocation utilitaire

52 km de jalonnement à vocation touristique



Un soutien technique et financier à destination des communes



CARTE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES



Légende

- EPCI
- - - Jalonnement
- · · Jalonnement touristique
- Voie Verte
- Aménagement programmé
- Aménagement en cas d'opportunité

Approche financière globale :

	COUT EN €	KM AMENAGES
JALONNEMENT	518 k€	121 km
AMENAGEMENT	7 145 k€	26 km
TOTAL	7 663 k€	147 km
TOTAL par habitants (pdt 10 ans)	46 €/hab/an	
<i>Jalonnement Mayenne tourisme</i>	156 k€	52 km

Des aménagements d'opportunité complémentaires ont été identifiés et pourront être mis en œuvre, notamment si des travaux de voirie ont lieu sur ces axes (dépenses non programmées dans le schéma)

De nombreux appels à projets nationaux, départementaux, fonds de dotation, permettront de financer ces projets entre 50 et 70 % de leurs coûts.

Une programmation d'aménagement à affiner une fois le schéma adopté, avec le Département et les communes :

Les aménagements et le jalonnement cyclable, prévus au schéma sont à planifier sur 10 ans, en concertation avec :

- Le Département pour les Routes Départementales, en lien avec le schéma départemental routier
- Les communes concernées

Cette programmation devra tenir compte d'une logique de développement sur le territoire, d'une cohérence entre aménagements intercommunaux et communaux, et des objectifs poursuivis par le Schéma.

PLAN D'ACTION



Axe 2 : Développer les services de l'écosystème vélo

Action n°1 : Multiplier les vélos disponibles

Action n°2 : Développer l'apprentissage du vélo sur la durée

Action n°3 : Augmenter le stationnement vélo

Action n°4 : Favoriser le développement du tourisme à vélo

Action n°5 : Faciliter la logistique et l'intermodalité vélo

Leviers

Sécurité à Vélo	-
Mise en selle et Remise en selle	
Développement des activités socio-économique	
Culture vélo	
Vélo-tourisme	
Vélo utilitaire	

Aides à l'achat VAE
Bourses au vélo
Ateliers vélo participatifs
Service de location VAE



Mise en place du Savoir Rouler à vélo dans les écoles
Stages de remise en selle et sensibilisation auprès des acteurs économiques du territoire



560 places de stationnement vélo



Engagement des acteurs touristiques dans la démarche « Accueil Vélo »
Organisation d'événements ponctuels autour du vélo tourisme



Promotion de l'intermodalité bus + vélo
Stationnement sécurisé sur les aires de covoiturage
Expérimenter le transport de personne et la logistique à vélo

PLAN D'ACTION



Axe 3 : Construire et diffuser une culture vélo

Action n°1 : Inscrire le vélo au cœur du projet et de l'identité du territoire

Action n°2 : Accompagner les entreprises à développer de nouvelles mobilités

Action n°3 : Favoriser la montée en compétence des acteurs du territoire

Leviers

Sécurité à Vélo	-
Mise en selle et Remise en selle	
Développement des activités socio-économique	
Culture vélo	  
Vélo-tourisme	
Vélo utilitaire	

Intégrer le vélo à la stratégie de communication et au projet de territoire

Publications régulières sur les réseaux,
Organisation d'événements (ex : Fête du vélo)

Organisation du challenge mobilité « Au travail, j'y vais à vélo »

Promotion du forfait mobilités durables et des plans de mobilités auprès des entreprises

Formation interne, construction d'une culture vélo avec les partenaires et aménageurs

Participation active dans les réseaux de collectivités engagés sur la question vélo

Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur par le Club Vélo

